

Montréal, le 18 juillet 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Jocelyn Ouellette
Avocat
6217, rue Laurendeau,
Montréal (Québec) H4E 3X8

**OBJET : Demande relative à la fixation d'une option tarifaire visant la gestion de la demande de puissance et d'une décision prioritaire de nature à permettre de débiter la commercialisation de l'OGA pour l'hiver 2023-2024
Dossier de la Régie : R-4208-2022, Phase 2**

Cher confrère,

La présente fait suite à votre lettre du 17 juillet 2023, par laquelle le RNCREQ demande un délai pour déposer sa preuve dans le dossier mentionné en objet.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie autorise le RNCREQ à déposer sa preuve **au plus tard le 20 juillet 2023 à 12 h.**

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd